

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 6 février 2018, dans la salle du conseil située au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
~~Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;~~
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.
(Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 17-02-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour sans ajout ni modification.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 18-02-2018

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018.

4. DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Aucun point.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 19-02-2018

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Francis Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 1^{er} février 2018 :

- Comptes pour approbation : 41 951,95\$
- Salaires : 27 803,72\$
- Comptes à payer : 199 523,65\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 1^{er} février 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 PROPOSITION D'ASSURANCES

Résolution numéro 20-02-2018

Considérant le courriel du 8 janvier 2018 de la part du courtier en assurances de la Municipalité, Chapdelaine Assurances et services financiers inc., en lien avec des protections additionnelles;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de refuser toutes propositions supplémentaires suggérées pour 2018.

6.3 ASSURANCES – MODIFICATIONS

Résolution numéro 21-02-2018

Considérant l'évaluation des immeubles situés au 670, Principale (presbytère/centre communautaire #2), 650, Paul-Lussier (station de pompage) et 675, 2^e Rang (puits PE-1) en date du 22 novembre 2017;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que le montant d'assurances en lien avec la valeur de reconstruction soit modifiée et mis au même montant que l'évaluation, soit 876 000\$ pour l'immeuble situé

au 670, rue Principale, 238 532\$ pour l'immeuble situé 650, rue Paul-Lussier et 335 982\$ pour l'immeuble situé au 675, 2^e Rang. Cette modification est effective depuis le 22 janvier 2018.

Prendre note que les frais de déblai et de démolition n'ont pas été pris en compte.

6.4 REPRÉSENTATION JURIDIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE

Résolution numéro 22-02-2018

Considérant la fonction de madame Véronique Piché à titre de directrice générale à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant que la Municipalité peut être convoquée à une audience dans une des instances judiciaires du Québec;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de mandater madame Véronique Piché, directrice générale, à représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot auprès de n'importe quelle instance judiciaire du Québec.

6.5 CONVOCATION À UNE AUDIENCE – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Résolution numéro 23-02-2018

Considérant deux (2) dossiers qui seront portés en cour :

- Petites créances : 750-32-700371-183
- Cour du Québec : 405-22-005109-181

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de mandater madame Véronique Piché, directrice générale de la Municipalité, à représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot dans les deux (2) causes mentionnées ci-haut.

6.6 CONVOCATION À UNE AUDIENCE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 24-02-2018

Considérant deux (2) dossiers qui seront portés en cour :

- Petites créances : 750-32-700371-183
- Cour du Québec : 405-22-005109-181

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de mandater monsieur Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics de la Municipalité, à représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot dans les deux (2) causes mentionnées ci-haut.

6.7 DÉPÔT - FORMULAIRE DGE-1038

Suite aux élections générales de novembre 2017, les formulaires DGE-1038 sont déposés selon l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour les personnes suivantes :

Monsieur Stéphan Hébert (candidat aux élections 2017 et élu maire)
Monsieur Jonathan Hamel (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller #1)
Monsieur Martin Doucet (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller#2)
Monsieur Réjean Rajotte (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller#3)
Monsieur Pierre Paré (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller #4)
Monsieur Mathieu Daigle (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller #5)
Monsieur Francis Grenier (candidat aux élections 2017 et élu au poste de conseiller #6)
Monsieur Gaétan Plante (candidat aux élections 2017)
Monsieur Roger Nantel (candidat aux élections 2017)
Monsieur Robert Chevrier (candidat aux élections 2017)
Madame Hélène Dufault (candidate aux élections 2017)
Madame Lise Laferrière (candidate aux élections 2017)

6.8 RÈGLEMENT 514-2018 – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET

Monsieur Francis Grenier, conseiller #6, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 514-2018, règlement d'emprunt pour les services d'ingénierie définitive (plans et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Francis Grenier, conseiller #6, à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RÈGLEMENT 512-2017, RÈGLEMENT PRESCRIVANT DES NORMES D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET DES PONCEAUX DE VOIES PUBLIQUES – PRÉSENTATION DU PROJET

Résolution numéro 25-02-2018

Considérant l'avis de motion à la séance du 5 décembre 2017;

Le projet de règlement 512-2017 est présenté par monsieur Pierre Paré, conseiller #4, à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

Monsieur Pierre Paré, conseiller #4, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 512-2017 prescrivant certaines normes d'aménagement et d'entretien des fossés et des ponceaux de voies publiques.

7.2 RÉTROCAVEUSE – LIBÉRATION DE PAIEMENT

Résolution numéro 26-02-2018

Considérant la résolution 159-07-2017 (appel d'offres);

Considérant la résolution 251-11-2017 (adjudication);

Considérant que la rétrocaveuse neuve a été livrée selon le devis d'appel d'offres;

Considérant la facture #13712 de la compagnie René Riendeau (1986) inc., au montant de 93 506,00\$ avant taxes;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de libérer le paiement pour la facture #13712 de la compagnie René Riendeau (1986) inc. au montant de 93 506,00\$ avant taxes.

7.3 RÉTROCAVEUSE – FINANCEMENT

Résolution numéro 27-02-2018

Considérant la résolution 26-02-2018;

Considérant la résolution 173-07-2017 et l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMOT;

Considérant que la dépense nette municipale est de 98 170,00\$;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser le financement de l'achat de la rétrocaveuse neuve auprès de l'institution financière de la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay au montant de 98 170,00\$;

D'autoriser conjointement la direction générale et le maire à signer toute documentation en lien avec le financement.

7.4 DÉNEIGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX HIVER 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 - APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 28-02-2018

Considérant la correspondance reçue le 6 février 2018 de la part de Transpprt S. Girard Inc.;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de partir en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) pour le déneigement des chemins municipaux pour les hivers 2018-2019 / 2019- 2020 / 2020-2021.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATIONS

Résolution numéro 29-02-2018

Considérant que certains postes viennent à échéance à la fin de février 2018;

Considérant les règlements 431-2017 et 437-2012;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de nommer comme membres du CCU les personnes suivantes :

Poste conseiller : Monsieur Martin Doucet, conseiller #2
Mandat : 1^{er} mars 2018 au 29 février 2020

Poste conseiller : Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
Mandat : 1^{er} mars 2018 au 29 février 2020

Poste citoyen : Monsieur Gaétan Plante
Mandat : 1^{er} mars 2018 au 29 février 2020

10.2 DÉROGATION MINEURE À VENIR

Il sera tenu une assemblée de consultation publique, le 13 mars 2018 à 19h30 au 379, 7e Avenue, relativement à trois (3) demandes de dérogations mineures:

- 1) Une demande d'empiètement dans la marge latérale pour un garage attenant à une résidence au 406, 4^e Avenue;
- 2) Une demande pour une superficie plus grande et une hauteur de porte de garage plus haute que la réglementation permet au 243, 2^e Rang;
- 3) Une demande pour permettre que la résidence au 407, rue Chabot ait une marge avant inférieure à 8,0 m.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE

Aucun rapport des loisirs et de la culture.

12. SUJETS DIVERS

Aucun.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 30-02-2018

Sur proposition de Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h11.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière